

D 2024 16 05 057

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

16 Mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 7 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : O. GUICHARD, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, Michèle GALLET, M. FOURNIER, M. GALLET, J. DAZIN, Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, A. BOUSSER, C. TOWNSEND, J-O. RABOT, G. MASRARI, H. GRANGE, J. DIZERENS, A. NEUSSER

Absents excusés : C. BIOLAY, J-M. PALINIEWICZ, M. LAPTEVA, P. GUINOT, M. CHALENDAR

Absents : D. GANNE, V. KRYK, L. JACQUEMET

Procurations: C. BIOLAY à S. MANFRINI, J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, P. GUINOT à J. DIZERENS, M. CHALENDAR à H. GRANGE

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

2. Finances - Garantie d'emprunt en faveur de Dynacité pour l'acquisition de 3 logements en VEFA situés 1684 route de Genève

Vu le rapport établi par Monsieur le Maire d'Ornex,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt n° 155135 en annexe signé entre Dynacité Office Public de l'Habitat de l'Ain ci-après emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Considérant que cette acquisition au 1684 route de Genève comprend 3 logements collectifs sociaux en VEFA et que Dynacité Office Public de l'Habitat de l'Ain demande la garantie à la commune pour l'emprunt n° 155135 permettant le financement de ces logements sociaux.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité de ses membres votants (1 abstention : A. NEUSSER) :

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 413 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 155135 constitué des 7 lignes de prêt suivantes :

Contrat n°	CPLS	PLAI	PLAI Foncier	PLS PLSDD 2023	PLS Foncier	PLUS	PLUS Foncier
155135							
Montant	94 800 €	37 100 €	41 000 €	51 000 €	69 200 €	68 700 €	51 200 €
N° ligne de prêt	5544379	5544376	5544375	5544378	5544377	5544374	5544373

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 413 000 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

- **ACCORDE** sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porter sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- **S'ENGAGE** sur la notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des Dépôts et Consignations, dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- **DIT** que Ledit contrat de prêt susvisé est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Fait à Ornex, le 17 mai 2024

Le secrétaire de séance,
W. DELAVENNE



Le Maire,
O. GUICHARD



Certifié exécutoire le : 24 mai 2024

Affiché le : 24 mai 2024

Olivier GUICHARD
Maire

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.